

DEC171119DR07

Décision portant nomination de M. Pascal BEYRIE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS833 intitulée « Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC162790DGDS portant renouvellement de l'UMS833 intitulée « Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand » et nommant M. Patrick BACHELERY en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMS833<sup>1</sup> en date du 17/03/2017 ;

Considérant que M. Pascal BEYRIE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS Alsace du 04/04/2006 au 18/05/2006.

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Pascal BEYRIE, Ingénieur d'étude, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS833 intitulée « Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand », à compter du 01/01/2017

M. Pascal BEYRIE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Pascal BEYRIE est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubière, le 06 juin 2017

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS  
Pour le délégué régional,  
la responsable des Ressources Humaines

Visa du partenaire  
Président de l'université Clermont-Auvergne



Délégation  
Rhône Auvergne  
www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein  
BP 61335  
69609 Villeurbanne cedex  
T 04 72 44 56 00  
F 04 78 89 47 69